

Zeitschrift: Bulletin des lois, décrets et ordonnances du canton de Berne
Herausgeber: Chancellerie d'État du canton de Berne
Band: 31 (1861)

Rubrik: Octobre 1861

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 12.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

ARRÊTÉ

du Conseil-exécutif, concernant la création
d'un Bureau d'Ohmgeld à Müntschemier.

(15 octobre 1861.)

LE CONSEIL-EXÉCUTIF DU CANTON DE BERNE,

Considérant que les changements survenus dans
les relations commerciales nécessitent l'établissement
d'un nouveau bureau d'ohmgeld près de Müntschemier;

Vu l'art. 19 de la loi du 28 mars 1860 sur les
traitements,

ARRÊTE :

Article premier.

Il est créé un bureau d'ohmgeld à Müntschemier.

Art. 2.

Le traitement du receveur d'ohmgeld à nommer
est fixé à 80 francs par an.

Art. 3.

La Direction des finances est chargée de l'exécution
du présent arrêté, qui entre incontinent en vigueur.

Berne, le 15 octobre 1861.

Au nom du Conseil-exécutif:

Le Président,

P. MIGY.

Le Secrétaire d'Etat,

BIRCHER.
